



Ethypharm

Alerte aux nitazènes en France ?

Conformément à l'article L. 1453-7 du Code de la Santé Publique, les laboratoires pharmaceutiques ont interdiction de proposer toute forme d'hospitalité aux étudiants se destinant à une profession de santé. Aussi, aucune restauration ne peut être offerte par les Laboratoires Ethypharm à ces étudiants lors de cet événement.

Les Laboratoires Ethypharm rendront publique l'existence des conventions et les avantages associés (dont le montant est supérieur ou égal à 10 euros TTC) procurés aux Professionnels de Santé en application des articles L.1453-1 et R.1453-2 et suivants du Code de la Santé Publique.

Par ailleurs, en vertu du décret n°2013-414 du 21 mai 2013, certaines données personnelles seront publiées par les Laboratoires Ethypharm sur le site unique public (<https://www.transparence.sante.gouv.fr>) pour les besoins de transparence. Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, tout Professionnel de Santé bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Ce droit peut être exercé par l'envoi d'un e-mail à l'adresse transparence.labe@ethypharm.com. S'agissant d'une obligation légale mise à la charge des Laboratoires Ethypharm, le Professionnel de Santé ne pourra s'opposer au traitement des données à caractère personnel, ni à la publication des informations le concernant en application de l'article L 1453-1 du CSP. Les Laboratoires Ethypharm s'engagent par ailleurs à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018, le « Règlement européen sur la protection des données » (« RGPD »).

Les Laboratoires Ethypharm sont engagés à respecter la charte de l'information promotionnelle et son référentiel. Votre Attaché(e) Scientifique Régional(e) est à votre disposition pour vous présenter les règles de déontologie suivies par les Laboratoires ETHYPHARM, pour répondre à vos questions et vous remettre en version papier ou électronique les mentions légales et l'avis de la Commission de Transparence de nos médicaments. Tout commentaire ou appréciation sur la qualité scientifique de l'activité d'information promotionnelle, son objectivité et sa conformité aux lois et règlements ainsi qu'à la charte peut être transmis à : Laboratoires ETHYPHARM, 179, Bureaux de la Colline, 92210 Saint-Cloud – Maj 02/24.

Devons-nous nous inquiéter ?

Quelles précautions à suivre ?



Le mercredi 3 juillet 2024
De 20h15 à 22h15

Pour vous connecter à cette réunion, un lien Teams vous sera transmis prochainement

Programme

- 20h15 – 20h20 **Introduction par le Président et modérateur**
Dr Nicolas BONNET, Pharmacien, Directeur du RESPADD
- 20h20 - 20h40 **Gestion de la crise des opioïdes liée aux nitazènes au Canada**
*Dr Catherine DE MONTIGNY, Médecin en toxicomanies
Service de médecine des toxicomanies, CHUM Montréal*
- 20h40 – 21h00 **Quelles données et alertes pour la France ?
Données nationales actualisées**
*Pr Hélène PEYRIERE, Pharmacien biologiste
CEIP-A, CHU Montpellier*
- 21h00 – 21h20 **Comment et pourquoi repérer les substances psychoactives consommées dans un CAARUD ?**
*Mr Thone VAN DEN BROEK, Educateur Spécialisé
CAARUD AXESS, Montpellier*
- 21h20 – 21h40 **Présentation du projet Prévention Opioïde Paca (POP)**
*Dr Salim MEZAACHE, Pharmacien Hospitalier
CEIP-A, AP-HM- Hôpitaux de Marseille*
- 21h40 – 22h00 **Moyens à disposition dans les CSAPA et CAARUD pour prévenir le risque d'overdose aux opiacés**
*Dr Sylvain BALESTER MOURET, Médecin Addictologue
CSAPA-CAARUD Clémence Isaure, Toulouse*
- 22h00 – 22h15 **Echanges et questions**



Une réunion sous la présidence du
Dr Nicolas Bonnet
Directeur du RESPADD

Inscription obligatoire avant le 02/07/2024
Flashez ce QR Code pour vous inscrire



Coordonnées de contact : marcuello.lucas@ethypharm.com